



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Jeudi 26 janvier 2017 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers absents : 5

Pouvoirs : 4

Votants : 14

L'an deux mil dix-sept, le vingt –six janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Patricia GUICHON, Brigitte JACQUET, Marie-Claude DAUVERGNE, Nathalie BEUROIS, Emmanuel RAT, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX

Absents excusés : Messieurs Jean-Paul BUCHAILLAT, Jean-Pierre ROUAH, Charles JACQUES-Y-BARON, Bernard GUY, Nicolas LAMY

Pouvoirs : de Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT à Madame Marie-Claude DAUVERGNE, de Monsieur Jean-Pierre ROUAH à Monsieur Louis POILLOUX, de Monsieur Bernard GUY à Madame Marie-Noëlle CHASSOT, de Monsieur Charles JACQUES-Y-BARON à Monsieur François GUITON

Secrétaire de séance : Monsieur RAT Emmanuel

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **1- ADHESION A LA CHARTE « ECLAIRONS JUSTE LE JURA »**

Les dépenses communales liées à l'éclairage public représentent entre 30 à 35% des consommations et dépenses énergétiques pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Les lois Grenelle I et Grenelle II mettent en évidence l'existence d'une pollution lumineuse importante sur l'ensemble du territoire national.

La charte intitulée « Eclairons juste le Jura », proposée par un groupement de partenaires concernés par le sujet de l'éclairage public sur le département, a pour objectif de sensibiliser et d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Cette charte propose à la collectivité signataire de s'engager à diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à l'éclairage public, tout en préservant la qualité de vie et en participant à une démarche globale territoriale source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département. L'adhésion à cette charte est gratuite pour la commune.

Entendu l'exposé de M. le Maire, vu le code général des Collectivités territoriales, vu le contenu de la Charte « Eclairons juste le Jura », considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à la Charte de l'éclairage public « Eclairons juste le Jura » et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette charte.

### **2- PLU – REQUETE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'approbation du PLU par le Conseil Municipal dans sa séance du 2 juin 2016, il a été saisi d'un recours gracieux en date du 1er août 2016 d'un habitant domicilié sur la commune, sollicitant la modification du nouveau document d'urbanisme en raison d'une insuffisante prise en compte des paysages dans le PLU. Par décision en date du 25 août 2016, la commune a rejeté son recours. C'est ainsi qu'un second recours visant l'annulation de la délibération du 2 juin 2016 approuvant le PLU, a été déposé par le même habitant de la commune devant le Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire a pris attache de Groupama dont l'assurance couvre les risques juridiques de la Commune. Le dossier de constitution du mémoire de réponse à cette dernière requête a été confié à Maître Catherine SUISSA, Avocat spécialiste en droit public, du cabinet d'avocats DSC à BESANCON.

Pour permettre la défense de ce dossier devant le tribunal compétent en la matière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire à agir en justice, lui donne tous pouvoirs pour représenter et défendre la Commune de Messia-sur-Sorne dans cette affaire et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

### 3 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

#### CANCOILLOTE FOLK

Monsieur le Maire présente un courrier de Madame Sylvie HUVIER, Présidente de l'association CANCOILLOTTE FOLK de MESSIA-SUR-SORNE qui sollicite une aide financière pour couvrir un évènement culturel.

Cette association prévoit, fin novembre 2017, l'organisation d'un festival de danse pour le bicentenaire de la mort de Jane Austen, femme de lettres anglaise et danseuse, personnalité majeure de la littérature du XIXème siècle.

Après étude des motivations et du budget prévisionnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 250.00 € (deux cent cinquante euros) à l'association CANCOILLOTTE FOLK de MESSIA-SUR-SORNE.

#### AMICALE BOULISTE

Monsieur le maire présente un courrier de l'Amicale bouliste de Messia demandant l'autorisation de travaux pour la création d'une nouvelle porte dans le bâtiment occupé par l'association, et une subvention exceptionnelle pour réaliser les travaux. Après délibérations, par 13 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal ne souhaite pas de modification de façade sur le bâtiment qui est la propriété de la commune et, par conséquent, de sa compétence.

### 4- COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- Du Conseil Communautaire d'ECLA du 14 janvier 2017 à Lons-le-Saunier (A. Billotte)
- Information sur le compte-rendu de la Maison de retraite de MONTMOROT : recrutement d'un directeur
- Poursuite du travail pour la mise en place de mutualisation de moyens avec le CCAS de LONS LE SAUNIER (MN CHASSOT)

### 5 - QUESTIONS DIVERSES

- Possibilité d'assister au Conseil Communautaire du 30 janvier à MONTMOROT
- Régularisation transfert de propriété d'une parcelle de voirie confié à Maître RAULT

Fin de la séance à 22 H

Le secrétaire de séance,

RAT Emmanuel

Le Maire,

François GUITON